

(N^o 105.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Niels Jean Falk, capitaine de navire de com- merce, à Anvers.

(Voir le N^o 123 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Bergen, en Norwège, le 1^{er} janvier 1792; il est aujourd'hui second à bord du navire de commerce Belge, *Gustave Adolphe*.

Il conste d'une déclaration émanée du commissaire maritime chef de service au port d'Anvers, que le sieur Falk navigue de ce port depuis le 13 décembre 1833, et que depuis cette époque il a fait 17 voyages respectivement en destination de Pool, Bordeaux, Riga, Valparaiso, la Havane, Rio-Janeiro et Vera-Cruz.

Le pétitionnaire a épousé une belge, le 3 avril 1837, dont il a trois enfants nés en Belgique; il tient une bonne conduite morale et privée, et les autorités estiment qu'il est digne d'obtenir la naturalisation ordinaire qu'il sollicite.

Il est à remarquer que la qualité dont le sieur Falk est revêtu, l'exempte du paiement du droit sur les actes de naturalisation, pourvu qu'il obtienne cette faveur endéans les trois années de la promulgation de la loi du 21 juillet 1844, dont l'article 8 accorde cette exemption.

Le Comte D'ANDELOT, Rapporteur.